

Affaire suivie par :

**SOLEIL Nathalie**  
Secrétaire d'intendance  
Tél. 02.33.89.23.60  
Mél. [int\\_0501240b@ac-caen.fr](mailto:int_0501240b@ac-caen.fr)

Ducey les Chéris, le 30/08/2022

Céline MELEDO  
Principale

Collège Gabriel de Montgommery  
22 rue Saint Aubin  
50 220 Ducey les Chéris

à  
Mesdames, Messieurs  
les responsables légaux

**Objet : Aides financières à la scolarité**

PL: flyer « demander une bourse de collège » et accusé de réception relatif à la note d'information sur les bourses de collège 2022/2023

Au collège, il existe différentes aides financières en faveur des élèves de collège : les bourses de collège et départementale, le fonds social collégien et le fonds social pour les cantines.

La demande de bourse de collège doit être effectuée avant le 20 octobre 2022.

En se connectant au portail scolarité-service (avec votre compte Education Nationale, vous devez vous créer une adresse mail qui est indispensable pour l'activation du compte Education Nationale). Ce service vous permet de faire une demande pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège public, de récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives, et de connaître une estimation de la bourse à la fin de la saisie.

Afin de faciliter votre demande, des supports sont mis à votre disposition sur le site <https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college-4970> et un guide relatif à l'accompagnement des parents sera également mis en ligne via promote.

Le versement des bourses de collège est soumis aux conditions de ressources du foyer familial du demandeur sur la base du revenu fiscal de référence inscrit sur le ou les avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021, suivantes :

Nb d'enfants à Charges Plafonds de Revenus à ne pas dépasser	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
		19 632	23 313	26 993	30 695	34 356	38 037	41 718

Un dossier papier pourra vous être remis à titre exceptionnel que si vous rencontrez de réelles difficultés pour vous connecter au portail scolarité-service.

Le fonds social collégien et le fonds social sont des aides destinées à répondre aux difficultés des familles à faire face à des dépenses scolaires : frais de demi-pension, de transport, de séjours scolaires, achat de fournitures. Un dossier est à remettre, au cours de l'année selon vos besoins, au service intendance du collège. L'assistant (e) social (e), assurera une permanence dans l'établissement une fois par semaine (le jour défini vous sera communiqué au cours de la rentrée scolaire).

Pour faciliter vos démarches un ordinateur est mis à votre disposition à l'accueil du collège. L'intendance du collège ainsi que l'assistant (e) social (e) restent à votre disposition pour vous accompagner dans la constitution de votre demande de bourses en ligne ou de votre dossier.

Une note d'information relative à la campagne de bourses départementales vous sera transmise courant septembre.

Un accusé de réception relatif à la note d'information sur les bourses de collège est à remettre impérativement au professeur principal dès réception.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

La Principale

Céline MELEDO



**Coupon réponse à remettre au professeur principal**

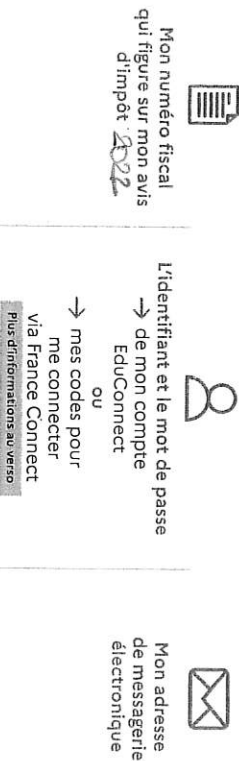
Je soussigné (e) M. (Mme) ....., responsable légal de l'élève  
NOM ..... Prénom ..... Classe .....  
atteste avoir pris connaissance de la note d'information relative à l'obtention de bourses de collège pour l'année 2022/2023.

DATE : SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL :

## COMMENT DEMANDER UNE BOURSE DE COLLÈGE ?

DU JEUDI 14 ET VENDREDI 15 SEPTEMBRE AU JEUDI 20 OCTOBRE 22

### LES INDISPENSABLES POUR MA DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE



### LE DÉROULEMENT DE MA DEMANDE

- 1 Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte EduConnect ou <https://teleservices.education.gouv.fr/>  
Je clique sur "Bourse de collège" et j'arrive sur le service.
- 2 Je fais une seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collège.
- 3 Je donne mon accord pour l'actualisation de mes informations fiscales chaque année durant la scolarité de mes enfants au collège. Dans ce cas, je n'ai plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée.
- 4 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

[education.gouv.fr/aides-financieres-collège](https://education.gouv.fr/aides-financieres-collège)





## EduConnect

Un compte unique pour suivre et accompagner la scolarité de mes enfants

### À QUOI SERT EDUCONNECT ?

EduConnect est un compte unique qui permet d'accéder à un ensemble de services et démarches en ligne pour suivre la scolarité de mes enfants.

-  **J'utilise ce compte :**
  - l'identifiant / 1 mot de passe pour tous mes enfants
  - tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).
-  **Je peux accéder par exemple :**
  - aux démarches en ligne comme la mise à jour de la fiche de renseignement, la demande de bourse, etc.
  - au livret scolaire de mes enfants.

### COMMENT ÇA MARCHE ?

Sur [teleservices.education.gouv.fr](https://teleservices.education.gouv.fr)

- 1 Pour activer mon compte, j'ai besoin du numéro de téléphone portable donné lors de l'inscription de mes enfants.
- 2 Une fois que mon compte est activé, j'accède aux services et démarches en ligne associés à chacun de mes enfants.

### DES QUESTIONS ?

Si j'ai une question sur ma connexion ou la demande de bourse de collège la plateforme d'assistance nationale est à ma disposition.

Elle sera disponible du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h par téléphone au **0809 54 06 06** (prix d'un appel local)



ou en ligne à l'adresse : <https://assistance.teleservices.education.gouv.fr>

Affaire suivie par : **SOLEIL Nathalie**  
 Secrétaire d'Intendance  
 Tél. 02.33.89.23.60  
 Méi. int.0501240b@ac-caen.fr

Collège Gabriel de Montgommery  
 22 rue Saint Aubin  
 50 220 Ducey les Chéris  
 Mesdames, Messieurs  
 les responsables légaux

**Objet : Bourses départementales de collège au titre de l'année 2022/2023**  
 Pl : Plafonds de ressources applicables

Madame, Monsieur,

La campagne de bourses départementales est ouverte du 1<sup>er</sup> septembre au 20 octobre 2022, comme les bourses nationales.

Pour rappel, seuls les élèves internes et les élèves inscrits au forfait 5 jours (DP5) ou 4 jours (DP4) sont éligibles au dispositif des bourses départementales.

Les critères d'attribution des bourses départementales ont été alignés sur ceux des bourses nationales, à savoir la prise en compte du nombre d'enfants à charge et le revenu fiscal de référence figurant sur la feuille d'imposition 2022 (revenu 2021).

Vous trouverez en pièce jointe le barème des bourses départementales au titre de l'année scolaire 2022/2023.

**Attention, vous pouvez très bien être éligible à la bourse départementale et ne pas prétendre à la bourse nationale.**

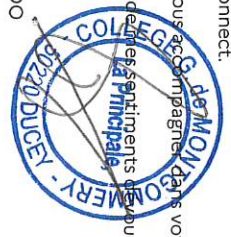
Afin de faciliter le traitement de votre demande, merci de bien vouloir faire vos démarches par le biais de scolarité services avec votre compte EduConnect.

Le service Intendance reste à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

La Principale

Céline MELEDO



**Coupon réponse à remettre au professeur principal**

Je soussigné (e) M. (Mme) ..... , responsable légal de l'élève  
 NOM ..... Prénom ....., Classe .....

atteste avoir pris connaissance de la note d'information relative à l'obtention de bourses de collège pour l'année 2022/2023.

DATE : .....  
 SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL : .....

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MANCHE**  
 PLAFONDS DE RESSOURCES APPLICABLES  
 POUR L'ATTRIBUTION DES BOURSES DEPARTEMENTALES DE COLLEGE 2022-2023  
 Plafonds à comparer avec le revenu fiscal de référence de l'année 2021

**I) POUR UN MONTANT ANNUEL DE BOURSE DE COLLEGE DE 40 € :**

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE	PLAFOND ANNUEL	
	DEMI-PENSIONNAIRES	INTERNES
1 enfant	20 177 €	26 902 €
2 enfants	22 715 €	30 286 €
3 enfants	25 256 €	33 674 €
4 enfants	27 790 €	37 057 €
5 enfants	30 332 €	40 441 €
par enfant supplémentaire	2 537 €	3 386 €

**II) POUR UN MONTANT ANNUEL DE BOURSE DE COLLEGE DE 96 € :**

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE	PLAFOND ANNUEL	
	DEMI-PENSIONNAIRES	INTERNES
1 enfant	13 488 €	20 177 €
2 enfants	15 161 €	22 715 €
3 enfants	16 853 €	25 256 €
4 enfants	18 547 €	27 790 €
5 enfants	20 241 €	30 332 €
par enfant supplémentaire	1 691 €	2 537 €

**III) POUR UN MONTANT ANNUEL DE BOURSE DE COLLEGE DE 153 € :**

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE	PLAFOND ANNUEL	
	DEMI-PENSIONNAIRES	INTERNES
1 enfant	6 351 €	13 488 €
2 enfants	7 196 €	15 161 €
3 enfants	8 044 €	16 853 €
4 enfants	8 887 €	18 547 €
5 enfants	9 731 €	20 241 €
par enfant supplémentaire	848 €	1 691 €

**IV) POUR UN MONTANT ANNUEL DE BOURSE DE COLLEGE DE 230 € :**

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE	PLAFOND ANNUEL	
	DEMI-PENSIONNAIRES	INTERNES
1 enfant	6 351 €	6 351 €
2 enfants	7 196 €	7 196 €
3 enfants	8 044 €	8 044 €
4 enfants	8 887 €	8 887 €
5 enfants	9 731 €	9 731 €
par enfant supplémentaire	848 €	848 €